



Avril 2024

## **Appel à contribution**

Rapport SG 2024 IDPAD

**Contributeur :**

**O .N.G. Ascendances. Afro. Océan-Indien**

1 rue Achille Berg Bat D  
appt 44 Colline des Camélias Résidence Blue Marlin.  
Code Postal Ville : 97400 Saint-Denis - REUNION

Equipe de rédaction :

- Le Groupe des Référents Internationaux de l'ONG
- Les membres des Comités de Soutien de l'ONG

## SOMMAIRE

I) Introduction

II) Où en sommes-nous à l'issue de la session de clôture de la Décennie des Personnes d'ascendance africaine 2015 – 2024.

III) « ...Nous sommes ici à Genève aux Nations-Unies à la session de clôture de la Décennie de personnes d'ascendance africaine parce que le programme de Durban a échoué... ».

IV) « ...Combien faudra-t-il encore de Décennie des personnes d'ascendance africaine pour que la communauté internationale reconnaisse enfin nos droits universels et respecte notre dignité... ».

V) Conclusion

## ➤ I) Introduction :

Le 27 mars 2023 notre ONG Ascendances Afro. Océan-Indien avait répondu présent à l'appel à contribution du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine (WGEPAD) sur le thème « **l'autonomisation économique des personnes d'ascendance africaine** ».

### • FORMULATION DE L'APPEL A CONTRIBUTION

*« ...Le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine (WGEPAD) vous invite chaleureusement à participer à sa 32e session publique sur l'autonomisation économique des personnes d'ascendance africaine (1-5 mai 2023, Genève, Suisse).*

*Cette session examinera comment le racisme systémique et les structures économiques mondiales et les mécanismes financiers affectent l'autonomisation économique et financière des personnes d'ascendance africaine, en retraçant les trajectoires et les impacts de l'esclavage, de la colonisation, de la ségrégation et de l'apartheid au cours des siècles, et en fournissant une analyse tendances futures pour tirer des conclusions et faire des recommandations.*

*Le Groupe de travail a en outre l'intention d'attirer l'attention sur l'action des personnes d'ascendance africaine en tant qu'une des forces, sinon la plus puissante, de leur propre autonomisation économique. Il traitera également des réparations pour les personnes d'ascendance africaine... »*

La transversalité du thème proposé permettait, à la fois de manière globale mais également spécifique, à tout un chacun d'aborder les multiples problématiques auxquelles sont confrontés les personnes d'ascendances africaine notamment sur les points suivants :

1. Reconnaissance
  - Droit à l'égalité et à la non-discrimination
  - Éducation à l'égalité et sensibilisation
  - La collecte d'informations
  - Participation et inclusion
2. Justice
  - Accès à la justice
  - Mesures spéciales
3. Développement
  - Droit au développement et mesures contre la pauvreté
  - Éducation
  - Emploi
  - Santé
  - Logement
4. Discrimination multiple ou aggravée

L'autonomie des personnes d'ascendance africaine est l'axe de convergence support d'une architecture dont les composantes sont multipolaires, systémique, culturelle, culturelle. Ainsi le racisme, la discrimination raciale, la maltraitance physique et morale, les violences policières et administratives, le déni des droits universels fondamentaux de tous ces peuples autochtones et des diasporas, érodent de jour en jour leur sentiment d'appartenance à la communauté des humains. Le rejet de la revendication à une réparation, fruit d'une injustice universelle dans le cheminement historique et générationnel des personnes africaines mise en esclavage est une plaie béante qui meurtrit la dignité d'hommes et femmes quelque soit son environnement socioéconomique.

La conclusion ci-dessous de notre contribution à ce thème de l'autonomisation économique était certes à l'unisson des constats amères d'impuissance des divers organisations institutionnelles et de la société civile sur l'inertie des états membres à s'approprier leur part collective et individuelle de responsabilité dans la persistance d'un racisme systémique et structurelle qui entravent significativement le développement de modèles de société spécifiques répondants aux attentes des peuples ascendances africaine autochtones et de sa diaspora articulé autour des quatre points ci-dessus.

- **CONCLUSION DU RESEAU DES COMITES DE SOUTIEN DE L'ONG ASCENDANCES AFRO. OCEAN-INDIEN LE 27 MARS 2023.**
- ***L'autonomisation économique la responsabilisation de tous* ».**

*L'autonomisation économique reste encore un luxe ou une chimère pour un fort pourcentage des populations d'ascendance africaine de ce bassin de l'océan Indien. La survie alimentaire au quotidien pour certaines couches sociales et pour une classe moyenne qui se pensait à l'abri d'un passé de leurs aïeux, redevient une réalité de plus en plus croissante et effrayante.*

*Les vieux démons de la haine intercommunautaire se développent de manière insidieuse mais vigoureuse. La jeunesse des communautés d'ascendance africaine s'est désenchantée d'une société où ils constatent avec amertume qu'ils n'ont plus leur place, leur avenir. Leurs diplômes d'études supérieures ne sont plus les sésames à l'intégration socioculturelle. L'émergence de « sous-catégorie de pauvres » est un constat qu'il est difficile de nier pour les pouvoirs publics. La précarité fait des ravages et n'épargne aucune strate de la population de ce bassin de l'océan Indien. La régression des libertés individuelles et collectives est une réalité qui touche le citoyen de manière intergénérationnelle.*

*La réponse ou propositions de pistes de travail sur la question de l'autonomisation économique des populations d'ascendance africaines sous-entend au préalable la garantie par les institutions internationales des droits fondamentaux et universelles pour l'ensemble des populations d'ascendance africaines. Les peuples d'ascendance africaine du bassin de l'océan Indien sont solidaires de cette revendication avec une vigilance particulière sur la visibilité et la place qui leurs sont accordées dans les programmes et évènements ayant un lien direct ou indirect avec les populations d'ascendance africaines. Ces hommes et ces femmes sont très attentifs à ce que le sujet de l'autonomisation économique ne soit pas une échappatoire en matière de responsabilité de la part de la communauté internationale envers les populations d'ascendance africaines.*

➤ **II) Où en sommes-nous à l'issue de la session de clôture de la Décennie des Personnes d'ascendance africaine 2015 – 2024 qui s'est déroulée du 16 au 19 avril 2024 à Genève ?**

Nous avons choisi de traiter les quatre points proposés comme cadre pour cette contribution du Rapport SG 2024 IDPAD.

1. Reconnaissance -2. Justice - 3. Développement - 4. Discrimination multiple ou aggravée.

Par un état des lieux sous forme d'un questionnement aux acteurs participants à la session de clôture de la Décennie des personnes d'ascendance Africaine. Cette démarche se veut avant tout factuelle. Elle se traduit donc par des constats émis par des responsables militant de la société civile ainsi que des représentant de délégations des états membres et des institutionnels en séance plénière ou par des échanges informels.

Il serait aisé de conclure en quelques lignes au regard du gouffre sans fond qui sépare les déclarations officielles des états membres et la réalité quotidienne des personnes d'ascendance africaine et de leurs diasporas. Cependant il appartient à chacun d'agir à l'amélioration de cette réalité où ces quatre mots : Reconnaissance, Justice, Développement, Discrimination multiple ou aggravée n'ont pas une grande signification et très éloignée des préoccupations de survie de millions d'hommes et de femmes quel que soit leur cadre de vie.

**« ...Nous sommes ici à Genève aux Nations-Unies à la session de clôture de la Décennie de personnes d'ascendance africaine parce que le programme de Durban a échoué... »** extrait des propos d'une intervenante lors de la session de clôture du 19 avril 2024 Genève.

**« ...Combien faudra-t-il encore de Décennie des personnes d'ascendance africaine pour que la communauté internationale reconnaisse enfin nos droits universels et respecte notre dignité... »** extrait des propos d'une intervenante lors de la session de clôture du 19 avril 2024 Genève.

Ces par ces deux injonctions issues des constats d'acteurs de terrain confrontés au déni des droits fondamentaux universels que nous avons balisés le développement de notre approche. Au-delà de leur gangue de colère ces injonctions sont de véritable cris d'espoirs pour une dignité partagée et respectée.

- **III) « ...Nous sommes ici à Genève aux Nations-Unies à la session de clôture de la Décennie de personnes d'ascendance africaine parce que le programme de Durban a échoué... »**

- **Qu'en est-il exactement, avons-nous échoué ?**

Oui, nous, car il s'agit bien évidemment d'un échec collectif.

Toutefois avant de se lancer dans une introspection péremptoire posons quelques balises éclairant tant que faire se peut le cheminement de notre raisonnement.

En effet dans la défense des droits universels des personnes d'ascendance africaine, il y a deux protagonistes, deux blocs. Employons volontairement cette dénomination très connotée quitte à faire hurler les experts en tous genres, brandissant leur sacrosainte phrase passepartout « **C'est plus compliqué que cela !** ».

Oui, mille fois oui, mais essayons une simplification quelque peu brutale tout en sachant que chaque bloc est composé de groupes voir de groupuscules dont les intérêts sur le plan individuel divergent dans bien des cas, pire encore, ils sont très souvent antinomiques. Pour exemple sur les sujets de souveraineté nationale, de patrimoines, de traditions cultuelles et culturelles. A contrario les intérêts d'un bloc extrinsèquement deviennent convergentes, collégiaux dès lors que la proposition d'action comporte ce leitmotiv rassembleur fédérateur dont la finalité reste un objectif immuable, s'opposer aux intérêts de l'autre bloc.

Ces quelques phrases sont réversibles, interchangeable, applicables aux deux entités que représentent les blocs.

Avant de répondre par l'affirmatif ou l'infirmatif à la question de l'échec il est nécessaire de nommer ces blocs.

Optons de façon arbitraire pour une définition de ces Blocs :

- ✓ **Le Bloc A** : correspond à la communauté des états membres, à la communauté des intérêts de groupes, institutionnels, publics ou parapublics, à la communauté des grands groupes privés du monde économique.
- ✓ **Le Bloc B** : correspond à la communauté élargie des défenseurs et militants des droits fondamentaux et universels des personnes d'ascendance africaine. Celui-ci regroupe le large spectre des organisations humanitaires allant de la Méga institution aux minorités autochtones.

La recherche d'une réponse au questionnement de l'échec appelle à l'évidence un troisième creuset le **Bloc C**.

- ✓ **Le Bloc C** : correspond à l'informel, au ventre mou de l'opinion individuelle et collective. Opinion qui s'enracine dans la proximité, le factuel, mais aussi, de manière concomitante dans une opinion subjective nourrie par le flux des médias mainstream.

Le nombre d'individus se reconnaissant dans une appartenance au Bloc C varie non seulement en fonction des sujets et des thèmes questionnés, mais surtout par la posture volontariste pour ne pas dire engagée des médias mainstream dans le traitement de ces sujets et thèmes en lien

avec les personnes d'ascendance africaine. Certains de ces médias mainstream affichant ouvertement et assumant leur orientation xénophobe.

Autres éléments de constat, c'est la porosité entre les Blocs. Nous pouvons observer entre les Bloc A et B des migrations ponctuelles, temporaires quelque fois mêmes définitives de personnes d'ascendance africaine en fonction de sujets en lien avec les aspects religieux, traditionnels ou culturels. Cette migration n'est pas exclusive au Bloc B. Ainsi suivant leurs préceptes religieux, obédientiels, confessionnels les membres du Bloc B peuvent prôner la fraternité entre les peuples et le respect de la dignité d'autrui. Pour autant en tant que citoyen d'une nation souveraine sur des sujets tels que l'immigration, le partage des ressources, ou un sujet sociétal éminemment clivant à savoir, le rôle et la posture de la femme aux seins de la société, le rejet de l'autre, de l'étranger demeure un réflexe pavlovien d'une xénophobie assumée.

L'analyse d'une méthodologie d'approche au questionnement de l'échec, montre combien il est difficile d'y répondre sans faire appel à la notion d'intersectionnalité inhérente à la condition des personnes d'ascendance africaine où les quatre points : Reconnaissance, Justice, Développement, Discrimination multiple ou aggravée sont en interaction dans un système interpénétré.

#### **L'Intersectionnalité vecteur de centralité et de transversalité mais également corolaire :**

- ✓ De la chronologie du cheminement de millions de personnes d'ascendance africaine mise en esclavage pendant des siècles ;
- ✓ De celle d'une liberté concédée et régentée sous la contrainte de l'emprise coloniale ;
- ✓ De celui des faux semblant humanitaire d'un néocolonialisme aux abois s'accrochant désespérément pour la survie de son modèle occidental à ses privilèges d'exploitation et de pillages des ressources des ex-colonies ;
- ✓ De celle des populations maintenues dans un état de pauvreté endémique par la force militaire ou les jeux de chaises musicales politiques, endiguant et cloisonnant toutes velléités de développement endogène.

L'immigration clandestine souvent à l'issue tragique est un véritable fléau qui exsangue le continent africain, les Caraïbes et dans une moindre mesure mais tout aussi significative les îles des Mascareignes et des Comores de sa jeunesse.

Cette diaspora d'ascendance africaine au statut tamponné du sceau de l'illégalité, dans sa plus grande majorité, se retrouve cantonnée dans les pays d'accueil à des emplois subalternes, méprisées et dévalorisants. Cette manne de main d'œuvre « *sans droit* » corvéable à merci, exposée à toutes les violences et abus, est reléguée au rang de citoyen de second ordre.

En ce qui concerne l'immigration choisie le tableau n'est guère reluisant. Pour ces jeunes gens diplômés ou inscrit dans un cursus de perfectionnement de compétences et d'expériences la désillusion est trop souvent au rendez-vous.

Un pourcentage non négligeable de ces étudiants sont contraint à l'abandon, là plus qu'ailleurs l'intersectionnalité prend tous son sens.

La volonté inclusive, de ces populations issues de la diaspora africaine ou de personnes d'ascendance africaine, proclamée par les autorités des pays d'accueil, vient échoué au pied du mur incommensurable des préjugés. Les mots de partage et de fraternité ont de plus en plus de mal à éclore, à fleurir dans des sociétés en posture de replis sur elle-même. La communication

le levier à toutes situations conflictuelles. La communication nouvelle or noir pour un monde meilleur, mais pour qui ?

Les personnes d'ascendance africaine ont de grande difficulté à discerner la place qui leur est réservées dans ce monde façonné, édicté par l'intelligence artificielle.

- **IV) « ...Combien faudra-t-il encore de Décennie des personnes d'ascendance africaine pour que la communauté internationale reconnaisse enfin nos droits universels et respecte notre dignité... »** extrait des propos d'une intervenante lors de la session de clôture du 19 avril 2024 Genève.

Ce deuxième questionnement semble entériner l'échec.

Si tel est le cas, reportons-nous aux extraits de témoignages recueillis en session plénière ou en échanges informels auprès des participants notamment lors de la session de clôture de la Décennie des personnes d'ascendance africaine le 19 avril 2024 aux Nations-Unies à Genève.

#### **Le Constat du contexte environnemental en 2024 :**

- ✓ « ...Les interventions des participants sont centrées pour l'essentiel sur les témoignages de la difficulté pour les organisations et collectifs à s'organiser à se fédérer ... ».
- ✓ « ...Les contraintes et la répression est de plus en plus présente... ».
- ✓ « ...Les contraintes et la répression à l'encontre des militants et des organisations sont de plus en plus présentes... ».
- ✓ « ...Les langues autochtones ont du mal à être pratiquées par la population endogène. Ces langues sont trop souvent interdites, marginalisées. Ce qui a pour conséquence directe un éclatement du lien de cohésion sociale étant de ce fait dépossédé de son outil principal de communication à savoir une langue commune sur un même territoire. Toutefois dans la perspective d'une deuxième Décennie des personnes d'ascendance africaine, il ne faut pas pour autant vouloir faire table rase de la diversité des richesses linguistiques ; Il s'agit bien au contraire d'avoir une vigilance accrue sur la préservation de ce patrimoine tout en décrétant et validant le fait que sur un même territoire il doit y avoir plusieurs outils de communication linguistique au service de la population. Cela pourrait se résumer sans être restrictif à ces trois outils et supports.  
 1<sup>er</sup> support : **Une langue culturelle basé sur l'oralité** commune à toutes les composantes ethniques de la population,  
 2<sup>ème</sup> support : **Une langue issue du bassin francophone, Anglophone, Lusophone** ...pour tous les pays ayant une histoire coloniale commune,  
 3<sup>ème</sup> support : **Une langue culturelle spécifique à la nation.**  
 Ces trois supports doivent être enseignés dans le cursus scolaire et universitaire... ».
- ✓ « ...La presse des pays africains et de la diaspora ou de manière générale les journalistes engagés ont du mal ou bien sont pour bon nombre empêchés de relater les faits de discrimination avec neutralité. Ces lanceurs d'alertes professionnels, ou amateurs, dans tous les cas des personnes engagées dans un acte militant subissent directement ou indirectement une forte pression, à la fois physique et morale de la part des autorités... ».
- ✓ « ...L'exode des jeunes est une véritable hémorragie continentale pour l'Afrique aucun pays n'est épargné, à des niveaux alarmants pour certains pays qui se vident

*littéralement de sa jeunesse. De ce fait, le devenir de cette nation se trouve ainsi hypothéqué, mettant ainsi en péril le renouvellement démographique du pays... ».*

- ✓ *«...Les pays du nord entretiennent cette stratégie de flux migratoire en créant et accentuant la pauvreté locale... ».*
- ✓ *«...La posture de la femme africaine et Afrodescendante reste un sujet très sensible et inquiétant. Les gains de progression et d'amélioration des conditions de vie et d'intégration engrangés au cours des luttes violentes passées, sur certains territoires ; ces acquis sont perdus et pour d'autres, ils se réduisent à la portion congrue. Dans certaines zones régionales nous faisons le constat d'une régression très préoccupante... ».*
- ✓ *«...Les jeunes filles sont particulièrement impactées. Leur cursus de scolarisation se termine pour un fort pourcentage d'entre elles au niveau de la primaire en milieu rural. Seule un faible pourcentage accède au collège et une infime partie suivent un cursus universitaire si elles sont issues de la classe moyenne ou bien porter par les efforts et sacrifices du cercle familiale... ou bien pour certaines d'être abandonnées à leur triste sort, abandonnée dès lors volontairement par leur famille au motif de les épargner du sort qu'elles auraient dans leur propre pays mais malheureusement ce choix s'avère tout autre, elles se retrouvent davantage isolées loin de leur cercle familial et pays d'origine , devant supporter seule une vie parfois plus complexe les emmenant à une précarité et une pauvreté sans non , les obligeant pour survivre à développer la débrouille et/ou la soumission... ».*
- ✓ *«...Ces remarques nous amènent à nous interroger sur les finalités des politiques d'éducation et d'émancipation de la femme au sein des programmes gouvernementaux. Force et de constater que les moyens alloués à ces programmes font toujours l'objets d'une grande communication médiatique mais dans les faits, la réalité de l'environnement quotidien de ces femmes n'évolue guère... ».*
- ✓ *«...L'emprise des us et coutumes sur le rôle des femmes dans la cellule familiale semble démontrer une tendance à un retour à un archaïsme dont il sera difficile d'éviter l'écueil d'un enferment consenti ou imposé à la femme... ».*
- ✓ *«...Les concepts de formation doivent privilégier des outils personnalisés aux profils des personnes en situation de formation... ».*

#### **Les enjeux et objectifs d'une deuxième Décennie énoncés par les participants :**

- ✓ *«...En tout premier lieu une obligation de faire une évaluation de la décennie qui vient de s'écouler afin d'avoir une vision claire des manques, des points d'amélioration et des mesures correctives à mettre en œuvre... ».*
- ✓ *«...Il est nécessaire d'être extrêmement factuel dans cette évaluation. Le factuel gage d'efficacité doit être le socle des perspectives d'objectifs de la future décennie... ».*
- ✓ *«...Les obligations des états sont à mettre en tout premier plan. Ceux-ci doivent prendre leurs responsabilités en lançant officiellement le programme de Durban sur leur territoire. Il est à déplorer que certains états membre et non des moindre n'ont toujours pas lancé officiellement le programme de la Décennie sur leur territoire national et aucune campagne de communication large et incitative n'a été faite pour en informer leur population. Pire encore des stratégies de censures et d'intimidations sont mise en place à l'encontre des militants et lanceurs d'alerte pour les réduire au silence. Le double langage des autorités est monnaie courante : Voter et ratifier la mise en œuvre du programme de Durban et de la Décennie des personnes d'ascendance africaine dans un*

*premier temps et dans un deuxième temps empêcher la libre circulation de cette information en évitant scrupuleusement d'en faire la promotion... ».*

- ✓ *« ...Nous sommes à la fin de cette 1<sup>ère</sup> Décennie des personnes d'ascendance africaine au stade des conclusions. Des pays majeurs membres des Nations-Unies n'ont toujours rien engagés pour la promotion de cette décennie ni le lancement de ce programme qui a été initié en 2015 par suite des manques d'objectifs réalisés définis dans le programme de Durban du 31 août 2001... ».*
- ✓ *« ...Il est crucial pour une efficacité du comité permanent que le PAD (Programme d'Action de Durban) soit reconnu au niveau international... ».*

#### **Données et informations sur le Brésil :**

- ✓ *« ...Le Brésil et plus particulièrement la communauté des personnes d'ascendance africaine après des années d'absence bénéficie à nouveau d'une visibilité au niveau international dans des conférences et événements ayant pour thème le racisme et la discrimination raciale. Durant cette période pendant laquelle cette communauté a été réduite au silence, les problématiques liées aux conditions de vie des personnes d'ascendance africaine se sont accentuées de façon alarmante... ».*

#### **Autres pistes et thèmes majeurs pour l'élaboration d'un programme pour la 2<sup>ème</sup> Décennie**

- ✓ *« ...Une déclaration commune dont les objectifs ont été élaborés en concertation avec les participants du Forum et validés pour la majorité... ».*
- ✓ *« ...La justice numérique, l'accès au flux et au contenu numérique pour tous avec une couverture plus grande des zones géographiques... ».*
- ✓ *« ...L'interruption de la couverture numérique est le moyen de censure privilégié pour les pouvoirs répressifs, c'est le moyen d'imposer l'isolement des jeunes à la vie de la cité, ces jeunes qui sont nés avec la révolution numérique... ».*
- ✓ *« ...Une lutte accrue et efficace contre le racisme et la discrimination raciale. La lutte contre le racisme et la discrimination est un serpent de mer. Les pays membres la main sur le cœur déclarent à qui veut bien les entendre que c'est la priorité de leurs priorités dans leur volonté d'agir et d'instaurer le vivre ensemble de leur population. Pour autant nous constatons l'accroissement du clanisme, du communautarisme radicalisé, et d'un nationalisme d'exclusion... ».*
- ✓ *« ...L'intelligence artificielle (IA) est conceptualisée avec une orientation de stigmatisation et de discrimination des personnes d'ascendances africaines... ».*
- ✓ *« ...L'outil de reconnaissance faciale est programmé avec une orientation péjorative et dévalorisante de la population d'ascendance africaine... ».*

#### **Le sort du peuple haïtien**

- ✓ *« ...Le retour à un état de droit de la nation haïtienne doit être l'un des axes prioritaires des objectifs de la 2<sup>ème</sup> Décennie... ».*
- ✓ *« ... Le Conseil des Droits de l'Homme doit mettre en place une réunion sur le sort d'Haïti... ».*
- ✓ *« ...Haïti : la situation est le résultat de l'esclavage et de la colonisation... ».*

### **Les réparations**

- ✓ « ...Annulation de la dette et le retour de l'or aux haïtiens... ».
- ✓ « ...Mise en place d'un tribunal spécial indépendant pour les réparations, notamment pour Haïti... ».
- ✓ « ...Création d'un fond de réparation pour les personnes d'ascendance africaine... ».
- ✓ « ...La CARICOM soutient les programmes de réparation contre le génocide de l'esclavage... ».

### **La préservation la sauvegarde et la promotion des œuvres d'art :**

- ✓ « ...Le retour des œuvres arts en Afrique... ».
- ✓ « ...Insister sur la résilience des personnes de la diaspora africain et une plus grande place pour leurs créations et œuvre d'art dans les pays où ils vivent et dans lesquels ils apportent une contribution notoire aux richesses de ces pays... ».
- ✓ « ...La préservation des sites historiques de mémoire de l'esclavage et leur inscription au patrimoine matériel et immatériel de l'UNESCO... ».

### **La jeunesse, l'éducation et le développement durable**

- ✓ « ...La demande d'un siège représentatif et permanemment au sein du comité permanent des personnes d'ascendance africaine... ».
- ✓ « ...La définition des objectifs de la 2<sup>ème</sup> Décennie doit être faite en concertation avec la jeunesse... ».
- ✓ « ...Nous sommes conscient de l'héritage transmis. Il est de notre responsabilités de le faire vivre dans le monde de demain... ».
- ✓ « ...Les problématiques climatiques vont générer des mutations dans nos modèles de sociétés de demain avec un risque non négligeable d'un accroissement de la précarisation des populations d'ascendance africaine... ».
- ✓ « ...Nous devons décoloniser nos manuels d'histoire afin de mieux se préparer aux enjeux et défis de demain... ».

- **V) Conclusion**

La communauté des personnes d'ascendance africaine est malheureusement une cible structurelle. Cette communauté se retrouve trop souvent en haut d'une échelle d'hierarchisation des personnes les plus exposées des zones de conflit, ou dans les zones migratoires. Les déserts de transits, et les mers du globe, sont toujours au XXIème siècle des lieux de non-droit régentés par des trafiquants s'enrichissant du commerce des êtres humains. Ces immenses mouvoirs aux profondeurs abyssaux engloutissent dans un silence glacial de compromission, de la part de la communauté internationale, depuis des décennies, des milliers de femmes, d'enfants et de vieillards en quête d'une fraternité, d'une survie. Mayotte, Haïti sont emblématiques de cette posture de la communauté internationale que les médias mainstream nous présentent comme inexorable et inéluctable en inondant les réseaux et faisceaux de communication d'images et de commentaires éditoriaux fortement orientés sur une centralité qui leur est commune, à savoir la peur et le refus de l'autre de sa différence de son identité culturelle et culturelle.

**Avons-nous échoué dans l'atteinte des objectifs du Plan d'Action de Durban ?**

Oui certainement mais pas complètement, l'existence même du forum permanent des personnes d'ascendance africaine sont des avancées et des acquis notoires et précieux. Certes pour les plus pessimistes d'entre nous, le verre est largement à moitié vide ; la route est encore longue et les écueils nombreux. Pour autant c'est la première fois ou l'une de rare fois que la société civile peut siéger au sein d'une assemblée des Nations-Unies et faire entendre son point de vue d'égal à égal avec les représentants des états membre sur la question du racisme et de la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine.

***Combien faudra-t-il encore de Décennie des personnes d'ascendance africaine pour que la communauté internationale reconnaisse enfin nos droits universels et respecte notre dignité ?***

Ce qui sous-entend : La Reconnaissance, La Justice, Le Développement et la lutte contre les Discrimination multiple ou aggravée.

Certainement plus d'une Décennie car ce combat s'inscrit dans une transmission intergénérationnelle.

De même que nous avons hérité des fruits de la lutte de nos ancêtres qui ont arraché leur liberté et nous ont offert la nôtre. Nous devons garder à l'esprit ces faits et actes, tel une boussole sur ce chemin singulier et spécifique des personnes d'ascendance africaine ils nous engagent par :

- Notre reconnaissance éternelle au peuple haïtien qui nous a montré la voie vers la liberté. Ce peuple mise en esclavage qui paie aujourd'hui encore son audace d'avoir conquis sa liberté par sa bravoure et sa détermination.
- Notre responsabilité individuelle et collective dans la sensibilisation de notre jeunesse à cette mémoire du cheminement de la communauté élargie des personnes d'ascendance africaine vers une liberté retrouvée.
- Notre capacité de vigilance individuelle et collective gardienne et garante de la vivacité de cette flamme de la liberté.

Ces remarques pour l'essentiel nous ONG Ascendances Afro. Océan-Indien nous les faisons nôtre au quotidien dans nos actions et pratiques.

La liste des pistes d'action pour l'amélioration des conditions de vie des personnes d'ascendance africaine n'est pas exhaustive, elle ne le sera jamais. Ce qui compte pour chaque membre de cette communauté élargie c'est notre volontarisme à maintenir et faire grandir ces valeurs universelles de Fraternité et de Partages.

Max Vaïtilingom-Boyer - Président de l'ONG Ascendances Afro. Océan-Indien